



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chiens

Question écrite n° 63760

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en oeuvre de la loi réglementant la vente des chiens dits « dangereux ». Chaque jour, dans la presse locale et nationale, sont publiées des annonces visant à vendre des chiens appartenant à la catégorie I (chiens dangereux) par des particuliers. Ainsi, les propriétaires continuent à faire procréer ces animaux, qui sont censés être stérilisés, et les vendre par le biais de réseaux privés. Un véritable trafic semble s'établir sans qu'aucune action efficace ne l'empêche. Il lui demande quelles mesures il a pris afin de permettre aux élus locaux d'intervenir et faire respecter la loi dans leurs communes.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63760

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3932